

La Ville de Beauvoir sur Mer

recrute selon conditions statutaires  
cadre d'emploi de catégorie C  
Agent technique

## **1 agent technique au service voirie et propreté des espaces publics (h/f)**

### **Missions :**

Sous la responsabilité du responsable du service voirie / bâtiments / festivités et du responsable des services techniques, vous aurez pour missions :

- d'assurer l'entretien, et la réparation de la voirie communale, des chemins ruraux, des bordures, de la signalétique...
- d'assurer des interventions en polyvalence : préparation de manifestations, désherbage manuel, sécurisation de voirie si besoin...
- d'assurer la réalisation de petits travaux de bâtiments
- d'assurer le nettoyage de bâtiments, des voies et espaces publics

### **Profil :**

- Expérience en service voirie souhaitée
- Connaissances en maçonnerie appréciées
- Permis B obligatoire
- Permis C poids lourds et BE remorques souhaités
- CACES ou formations à la conduite d'engins de chantier catégories n°1-4-9 souhaitées
- Polyvalence demandée dans les autres domaines relevant des services techniques
- Aptitude au port de charges lourdes
- Sens du travail en équipe
- Motivation, réactivité, disponibilité
- Disponibilité sur les weekends et jours fériés si besoin

### **Rémunération :**

Statutaire + RIFSEEP + CET

### **Poste à pourvoir le :**

Dès que possible

**Adresser lettre de motivation manuscrite, et CV détaillé avant le 15 avril 2022 à**

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

BP 46

85230 BEAUVOIR SUR MER

Ou par courriel à : [secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr](mailto:secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr)

**Personne à contacter :** Madame LEOSTIC Gwénaëlle – DGS – Tél : 02.51.68.70.32

*« Les informations transmises à l'occasion de votre candidature font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la Direction générale des services de la ville de Beauvoir-sur-Mer afin de procéder aux recrutements au sein de la collectivité. Les élus et services de la commune ont accès à ces informations. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes, d'accès, de rectification et de définition de directives post-mortem à l'égard de vos données personnelles, que vous pouvez exercer sur demande auprès du maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, BP46, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité. Les informations ainsi traitées ont vocation à être supprimées 1 an après la date de recrutement prévue au poste auquel vous avez candidaté. »*